AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (20)ItemJean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 8 juin 1879

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 8 juin 1879

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)
Collation1 p. (99r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 8 juin 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49900

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction8 juin 1879
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireCourtépée, Pierre-Félix (1815-1893)
Lieu de destination35, rue de Seine, Paris

Description

RésuméGodin informe Courtépée qu'il se trouvera à Paris le mercredi suivant et qu'il désirerait avoir un entretien avec lui en qualité de jurisconsulte au sujet de l'application des statuts de l'association du Familistère, qui sont « en dehors de tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour », et doivent lui créer des embarras. Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Consultation juridique, Coopération

Personnes citées<u>Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail</u>

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

the Atontours

was a Poris mourisi prochain je vacis bun deli. recen de vous voir et s'avoir un entration corre vased. Trapin etre libre l'après vaide, powering - nous min digner un nember - vous To Desire vous senthethnic man a mon embarras pour trande un jurisconnelle en état de ma donner un unis sur les difficultés que je huis avoir à rencontret dans l'application des este tuto de l'association que se rena regularises entre 13 personnel de mes établiste.

ments et moi. the statute chart comple famont in Dahord de toutes que d'est fait jusqu'à ce jour Doirent maturallement atte sujets à une vien des empariant. The are heart sit done Caris Thommes competents sur la matiere pour me signaler les les diverses dishositrons de con its hete. - Loyal atty for pour me reponde par retout du courier. Dans le cas où nous me pourie rous massigner ce rendez nous pour le gendi dans la matines! Bien a word.